

## PROCES-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 7 juillet 2021

---

Le conseil municipal s'est réuni à la mairie à 19 heures le mercredi 7 juillet 2021 sous la Présidence de Madame Florence LE SAINT, Maire, et de Madame Sylviane CORREC, Secrétaire de séance, en présence de 15 conseillers.

### Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal du 31 mai 2021

1. Aménagement d'un terrain multisports et d'un parcours aventure : demande de subvention à l'agence nationale du sport
2. Revalorisation du coût d'un élève à l'école publique
3. Décision modificative
4. Avis sur l'installation classée EARL Saint gilles à Lanrodec
5. Affaires diverses

### Etaient présents :

MM BARS Gilles, BROCHEN Annie, CABIOCH QUEMENER Daniel, CARRE Yves, CORREC Sylviane, EVEN Olivier, JACQ Claudie, JANNIN Eric, LE QUERRIOU David, LE SAINT Florence, MENGUY Stéphane, PARANT Katell, POIGNANT Julien, RAISON Muriel, ROPERS Valérie.

### Absents excusés :

BEUCAMP Martine (procuration à LE SAINT Florence), BELLEGOU Anne (procuration à MENGUY Stéphane), BISSON Cyril (procuration à CARRE Yves), COLLIN Isabelle (procuration à RAISON Muriel)

Formant la majorité des membres en exercice

Madame Sylviane CORREC a été nommée secrétaire de séance.

---

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 31 mai 2021

Madame Le Saint rappelle à l'assemblée l'ordre du jour de cette réunion, à savoir :

1. Revalorisation des tarifs cantine et garderie
2. Revalorisation des tarifs des logements communaux
3. Location de l'immeuble 24, Hent Mezennes (ancien cabinet médical)
4. Admissions en non-valeur
5. Décisions modificatives
6. Coopérative scolaire : demande de versement
7. Ratios promus – promouvables
8. Modification du tableau des effectifs
9. Jurés d'assises
10. Affaires diverses

Sans observation, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 1/ Aménagement d'un terrain multisports et d'un parcours aventure : demande de subvention à l'Agence Nationale du Sport

Madame Florence LE SAINT, Maire rappelle que les élus ont prévu de mettre en œuvre en 2021 la construction d'un terrain multisports et d'un parcours aventure. Une somme a été allouée au budget. Ce projet devrait débuter en septembre 2021. La commune a fait appel à l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités en tant que maître d'œuvre.

En proposant ce nouvel équipement, la commune souhaite élargir son offre de loisirs de plein air et ainsi répondre aux besoins de la population, des associations, des écoles, centre de loisirs ; en proposant des équipements en accès libre mais également encourager la pratique sportive à tout âge.

Elle rappelle également à l'assemblée que la commune de Pommerit Le Vicomte est labellisée « terre de jeux » 2024 et que grâce à ce label, des événements intergénérationnels vont s'organiser dans la commune en lien avec les associations, les écoles.. et ainsi promouvoir les pratiques sportives.

Pour Ce Projet, la commune est éligible à diverses subventions, comme indiqué sur le plan de financement ci-dessous :

Nature des dépenses	Montant HT	Nature des recettes	Montant	
Plateforme 33 x 14 m	20 000.00	Plan de relance Département	28 240.00	33.90
Terrain multisports	41 000.00	Dispositif régional d'accompagnement des territoires sur les transitions, les centralités et les services	21 257.00	25.52
Parcours aventure	15 000.00	Agence National du sport	17 143.00	20.58
Aménagements paysagers	7 300.00	Autofinancement	16 660.00	20.00
Total	83 300.00	Total	83 300.00	100.00

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal :

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée,
- Demande de bénéficier des aides au titre des équipements en accès libre pour 2021 auprès de l'Agence Nationale du Sport,
- Autorise Madame La Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la Commune de Pommerit Le Vicomte s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution.

## 2/ Revalorisation du coût d'un élève à l'école publique

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint, rappelle que le coût d'un élève scolarisé à l'école publique est calculé tous les 3 ans et revalorisé annuellement à chaque rentrée scolaire en fonction de l'évolution du coût de l'indice INSEE à la consommation.

Il précise que le calcul de ce coût permet ensuite de verser la participation aux dépenses de fonctionnement à l'Ecole Saint Anne pour les enfants de l'élémentaire et de percevoir celles des communes extérieures pour les enfants de maternelle et de l'élémentaire.

Il rappelle les coûts calculés pour l'année scolaire 2020-2021 et propose, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, les nouveaux coûts calculés à partir du compte administratif 2020 :

Années scolaires	2020-2021	2021-2022
Enfant scolarisé en élémentaire	354.43 €	312.08 €
Enfant scolarisé en maternelle	1 725.54 €	1 630.51 €

Les montants votés sont mis en application à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour l'année scolaire 2021-2022 et pour les 2 années scolaires suivantes 2022-2023 et 2023-2024 (après revalorisation selon l'indice INSEE à la consommation).

Les versements à l'école Saint Anne et la demande de participation aux autres communes se feront en octobre, février et mai de chaque année.

Madame Florence LE SAINT, Maire, ajoute que l'OGEC a été reçu en mairie, un nouvel avenant au contrat d'association va être préparé pour cette nouvelle année scolaire.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ◆ approuve les chiffres qui lui sont présentés,
- ◆ autorise Madame La Maire à signer l'avenant au contrat d'association avec l'école Sainte Anne intégrant les nouveaux montants.

### **3/ Décision modificative**

Monsieur Gilles BARS, Adjoint, explique à l'assemblée l'historique et la création dans les années 1970 de l'association Syndicat de drainage Leff/Trieux.

Cette association a été créée pour permettre aux agriculteurs de drainer leurs terres humides, et par le biais de cette association d'avoir des tarifs intéressants pour pouvoir effectuer les travaux par le biais de la Direction Départementale de l'agriculture.

Une fois les prêts amortis, le syndicat a été dissous.

Monsieur Stéphane MENGUY, Adjoint aux finances explique ensuite que suite à la dissolution de l'ASSOCIATION SYNDICAT DRAINAGE LEFF/TRIEUX, les opérations de dissolution et d'intégration ont été réalisées par le Centre des Finances Publiques de Lanvollon, conformément à l'arrêté préfectorale de clôture.

La commune de POMMERIT LE VICOMTE doit reprendre les résultats (+ 807.13 € en fonctionnement et +304.90 € en investissement) de l'ASSOCIATION SYNDICAT DRAINAGE LEFF/TRIEUX et, pour ce faire, il convient de créer une décision modificative. Le budget de l'ASSOCIATION SYNDICAT DRAINAGE LEFF/TRIEUX sera ainsi définitivement dissous.

Ainsi, après les explications données, Monsieur Stéphane MENGUY propose :

- ✓ 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté  
+ 304.90 €
- ✓ 002 – Résultat de fonctionnement reporté  
+ 807.13 €
- ✓ 1321 – Subventions Etat et établissement nationaux  
- 304.90 €
- ✓ 022 – Dépenses imprévues  
+ 807.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les écritures énoncées.

#### **4/ Avis sur l'installation classée EARL Saint Gilles à Lanrodec**

Monsieur Gilles BARS, Adjoint présente le dossier.

L'EARL Saint Gilles de Lanrodec, dirigé par Monsieur Thomas MADEC, est une exploitation bio de volailles.

Il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement soumis au régime de l'enregistrement pour une reconversion de poulet de chair en poules pondeuses. La taille du bâtiment est de 2 000 m<sup>2</sup> et le nombre de volailles passe de 53 000 à 35 000 animaux équivalents. La structure ne change pas, le plan d'épandage est conforme avec enfouissement immédiat.

La commune de Pommerit Le Vicomte est concernée par ce dossier car l'EARL Saint Gilles n'a pas suffisamment de terres épandables, elle épand donc une partie sur la commune qui correspond à 2 000 unités d'azote soit 20 hectares 48 sur 58.55 hectares de terres épandables au total. L'exploitation produit annuellement 6 083 unités d'azote et 4 928 unités de phosphore.

Il précise ensuite que cette exploitation respecte toutes les normes et propose d'émettre un avis favorable sur le dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, émet un avis favorable au dossier ICPE de l'EARL Saint Gilles à Lanrodec.

#### **5/Affaires diverses**

##### **-Bulletin municipal**

Madame Florence LE SAINT, Maire, informe que le bulletin municipal est édité, il sera distribué le week-end end du 10 juillet dans les boîtes aux lettres.

Elle rappelle que la dernière page contient les animations estivales, des affiches vont également être distribuées dans les commerces.

##### **-La Poste**

Madame Florence LE SAINT, Maire, rappelle qu'elle avait rencontré Monsieur DUBLY de la poste en 2020. Il avait présenté le fonctionnement des agences postales et des relais postaux dans les commerces du fait de la diminution des visites au bureau de poste. Les élus s'étaient alors positionnés sur le maintien du bureau de poste à Pommerit Le Vicomte.

Un nouveau Rendez-vous s'est tenu en mairie, une diminution du volume horaire est programmée à compter du mois de septembre avec 12 heures par semaine au lieu de 15 heures. Cependant un facteur / guichetier titulaire a été affecté pour la commune, la personne effectuera une tournée dans le bourg et sera présente au guichet du lundi au vendredi de 13h45 à 15h45 et le samedi de 10h00 à 12h00, les horaires sont ainsi mieux réparties. Une personne titulaire et un remplaçant prévu en cas d'arrêt devraient éviter les fermetures inopinées comme cela pouvait se produire auparavant.

Un plan de communication sera mis en place dès la fin du mois de juillet.

Cette nouvelle organisation a permis à plusieurs communes de stabiliser le nombre de visites quotidiennes et de maintenir leur bureau de poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h05

BARS Gilles	BEUCAMP Martine (procuration à Florence LE SAINT)	BELLEGOU Anne (Procuration à Stéphane MENGUY)
BISSON Cyril (procuration à Yves CARRE)	BROCHEN Annie	CABIOCH QUEMENER Daniel
CARRE Yves	COLLIN Isabelle (procuration à Muriel RAISON)	CORREC Sylviane Secrétaire de séance
EVEN Olivier	JACQ Claudie	JANNIN Éric
LE QUERRIOU David	LE SAINT Florence	MENGUY Stéphane
PARANT Katell	POIGNANT Julien	RAISON Muriel
ROPERS Valérie		